

# Appel à projets 2018

# Aires Marines Éducatives

# **RÈGLEMENT**



### Le contexte

L'éducation au développement durable mobilise des valeurs similaires à celles de la République : Donner les moyens aux enfants et aux adultes d'apprendre à respecter l'environnement, c'est leur apprendre à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres. Bâtir des projets communs autour de l'environnement, notamment à l'école, en collège ou au lycée, c'est faire vivre de manière concrète la notion de fraternité et montrer aux jeunes qu'ils sont capables de s'engager ensemble dans un projet, au-delà de leurs différences. Elle permet d'initier les élèves, tout au long de leur parcours d'éducation, à une dimension élargie de la citoyenneté.

La DREAL Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes ont signé une convention pluriannuelle de partenariat, formalisant la mise en œuvre d'actions communes en matière d'EEDD. En particulier tous les deux ans depuis 2014, un appel à projet conjoint permet de faire émerger des projets innovants et de créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement et les associations de protection de l'environnement.

Le présent document concerne l'appel à projets conjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et du Rectorat de l'académie de Rennes pour 2018, concernant l'accompagnement d'établissements d'enseignement dans la création et la gestion d'aires marines éducatives.

### Il comprend:

- Les bénéficiaires
- Les actions finançables et les cibles thématiques prioritaires
- Les critères de sélection
- Les modalités de dépôt des dossiers.
- Les modalités d'examen des dossiers

# La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 2 mars à 12h

### Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations de type Loi 1901 à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et implantées en Bretagne. Le présent appel à projets concerne les associations à compétences environnementales et éducatives, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

### Les actions finançables et les priorités 2018

Cet appel à projets vise à soutenir la création et la gestion de nouvelles Aires Marines Éducatives (AME) sur les quatre départements de la région Bretagne.

Une AME est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves et enseignants d'une école primaire, suivant les principes définis par une charte. Il s'agit d'une démarche à la fois pédagogique, scientifique et citoyenne, qui participe à la connaissance du patrimoine maritime et à la protection de l'environnement marin.

À l'origine, le concept d'AME est né en 2012 en Polynésie, dans les Îles Marquises, lors d'une présentation de travaux scientifiques issus d'une campagne océanographiques à des élèves d'une école de Vaitahu. Il a ensuite été repris au niveau national et international.

Un partenariat a été conclu entre le gouvernement de Polynésie et le Ministère de l'environnement de l'énergie et de la Mer lors de la COP 21. En septembre 2016, une phase d'expérimentation nationale a été lancée et un comité de pilotage a été mis en place, pour accompagner la mise en œuvre de 8 nouvelles aires marines éducatives. Les projets se développent autour des critères suivants :

- proposer une zone littorale maritime pour la création et la gestion de l'AME ;
- organiser un conseil des enfants pour la mer, qui gère l'AME et collabore avec la commune,
- faire un diagnostic initial de l'AME par les élèves,
- identifier les grands objectifs de l'AME et les actions à mener pour les atteindre, dans le cadre des programmes scolaires,
- mettre en place des activités de sensibilisation et des actions de gestion de l'AME (panneaux d'information, ramassage des déchets...), et évaluer ces actions,
- établir un état écologique de la zone littorale dans les deux ans suivant l'obtention du label.

Le 8 juin 2017, le label Aire Marine Éducative a récompensé les 8 écoles primaires ayant conduit un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin. Il a été décerné par le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère de l'éducation nationale, l'Agence française pour la biodiversité et l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens).

En Bretagne, une école à Brest a fait partie des 8 écoles labellisées. Elle a mené de nombreuses actions parmi lesquelles : opérations de nettoyage, opérations de comptage des coques et palourdes, observation des algues et analyse de l'eau, réalisation d'un herbier,...

Au vu des résultats très positifs de cette expérience, la DREAL Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes, ont décidé de poursuivre cette démarche et de l'élargir à de nouvelles écoles primaires, d'où le thème de cet AAP conjoint pour 2018.

#### Sont notamment exclues de l'appel à projets :

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé ,...
- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc), et l'acquisition de matériel non pédagogique ou représentant la majorité de la subvention demandée.
- les projets ne portant pas sur une part significative du territoire et/ou ne dépassant pas un impact ponctuel
- les actions financées par ailleurs par le Ministère ou la DREAL (ex : actions financées dans le cadre de l'appel à projet « Partenariat associatif 2018 », des TEPCV, Coins Nature...)
- les projets incomplets ou transmis hors délai

## Les critères de sélection des projets

Dans le cadre de cet appel à projets, la DREAL Bretagne et le Rectorat seront particulièrement attentifs :

- > à la qualité et à la diversité des partenariats développés et à la capacité de mobilisation de partenaires autres qu'associatifs : entreprises, collectivités, universités, etc
- > Au caractère opérationnel de l'action (réalisation d'un état des lieux, mesures de gestion...)
- > Aux actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements;
- > Au rayonnement de cette action dans et hors l'école.

nb : Un comité de suivi des projets sera mis en place par la DREAL et le Rectorat. Un bilan de l'actions financée devra être remis par l'association au plus tard le 30 juin 2019.

### Les modalités de dépôt des candidatures

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier. Lorsque plusieurs actions ou plusieurs sites ou établissements scolaires sont concernés, les demandes doivent être regroupées au sein d'un même formulaire.

Les demandes doivent être renseignées sur le formulaire unique CERFA n° 12156\*, disponible sur le site de la DREAL Bretagne ou sur le site :

https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271. (Attention le formulaire est régulièrement actualisé. Il est conseillé de télécharger la version en ligne).

Vous pouvez vous appuyer sur la notice explicative CERFA n° 51781, qui précise également les pièces à joindre à votre candidature :

- un courrier de demande officiel du représentant légal de l'association ;
- le formulaire CERFA n°12156 dûment complété (l'attestation sur l'honneur annexée en fin du dossier de candidature devra être dûment remplie, datée et signée par le représentant légal de l'association) ;
- le budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement devront être complétés, ainsi que le budget prévisionnel 2018 de l'association ;
- le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- un RIB de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;
- une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- le bilan des actions financées par la DREAL en 2017, le cas échéant.

Le dossier complet peut être envoyé soit par courrier en version papier, daté, tamponné et signé à l'adresse suivante :

Rectorat d'Académie À l'attention de M. David Guillerme 96 rue d'Antrain CS 10503 35705 RENNES CEDEX 7

ou sous format informatique à :

CE.insp@ac-rennes.fr

### Les modalités d'examen des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée courant mars 2018, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. Une commission d'attribution se réunira en avril 2018, pour étudier l'ensemble des dossiers. Les décisions de financement seront communiquées au mois de mai 2018, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

#### Annexe:

## Les objectifs de développement durable (ODD)

Les ODD constituent une nouvelle feuille de route universelle sur le développement durable. Ils comprennent 17 objectifs et 169 cibles, formant le cœur de l'agenda 2030. La France s'est engagée devant l'organisation des Nations Unies, aux cotés de 192 autres pays, à mettre en œuvre l'intégralité de cet agenda et à rendre compte annuellement de leurs progrès. La réussite de ce programme ambitieux nécessite la mobilisation de tous les acteurs : ministères, entreprises, syndicats, chercheurs, associations, territoires et citoyens.

# Ce sont 17 objectifs pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats









































### ANNEXE Extrait de la liste des ODD et sous-ODD

« Liste non exhaustive d'ODD et de sous-ODD auxquelles sont susceptibles de participer les actions d'EEDD rentrant dans le cadre de l'appel à projets »

2.1 Mettre en oeuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire les connaissances nécessaires au développement durable	ODD	Sous-objectifs (résumé)
6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau 6.6 Protéger les écosystèmes liés à l'eau 6.6 Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainisseme  7.2 Accroître énergies renouvelables 7.3 Améliorer l'efficacité énergétique  8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbainsation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion durable des ressources naturelles 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable 13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets 14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côters 14.4 Réglementer efficacement la péche, mettre un terme à la surpêche 15.1 Garantir la préservation des écosystèmes marins et côters 15.5 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes 16.7 Paire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux 16.7 Paire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux 16.7 Paire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	4 1551	
6.5 Mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau 6.6 Protéger les écosystèmes liés à l'eau 6.b Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainisseme 7.2 Accroître énergies renouvelables 7.3 Améliorer l'efficacité énergétique 8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production 11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.5 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles 12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable 13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets 14.1 Prévenir et réduire netterment la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.1 Prévenir et réduire netterment la pollution marine de tous types 15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la représentation à tous les niveaux		6.3 Améliorer Eau / réduire pollution
6.6 Protéger les écosystèmes liés à l'eau 6 b Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainisseme  7.2 Accroître énergies renouvelables 7.3 Améliorer l'efficacité énergétique  8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles 12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire les production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, metre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes	6 ASSUMISSIONS	6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau
6.b Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainisseme  7.2 Accroître énergies renouvelables 7.3 Améliorer l'efficacité énergétique  8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.b Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles 12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la péche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction of espèces envahissantes	Ø	
1.2 Accroître énergies renouvelables   7.2 Accroître énergies renouvelables   7.3 Améliorer l'efficacité énergétique   8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production   11.2 Assurer l'accès à des transports viables   11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous   11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes   11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air   11.b Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles   12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables   12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles   12.3 Réduire les déchets alimentaires   12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques   12.5 Réduire la production de déchets   12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables   12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable   13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets   14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types   14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers   14.1 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche   15.1 Garantir la préservation des écosystèmes   15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés   15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité   15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes   16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux		
7.3 Améliorer l'efficacité énergétique  8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles  12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes		
8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles 12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	7 BENEFACE	7.2 Accroître énergies renouvelables
consommation comme de la production  11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpèche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	Ø	7.3 Améliorer l'efficacité énergétique
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.6 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	8 The other money are more many	8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production
11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.b Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	11 BARRES	11.2 Assurer l'accès à des transports viables
les catastrophes  11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air  11.1 Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables  12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles  12.3 Réduire les déchets alimentaires  12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques  12.5 Réduire la production de déchets  12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables  12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types  14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers  14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes  15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés  15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité  15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes		11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous
11.b Mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles  12.1 Mettre en œuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes		
12.1 Mettre en oeuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes		·
12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.70 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux		
12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.0 KBB 10.1 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux		12.1 Mettre en oeuvre des modes de consommation et de production durables
12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes	12 miswamos	· -
12.5 Réduire la production de déchets 12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	HEROGRAMIS	
12.6: Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes	co	
12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable  13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux		· ·
13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets  14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux		
14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	13 MERGER ALTYS LESS MARCHES CAMPAGE CAMPAGE	13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à
14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche  15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	14 % one	14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types
15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	***	
15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	<b>)</b>	14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche
15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	15 YE	· · ·
15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes  16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	1	
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux	<u> </u>	
U10.003		15.6 Frendre des mesures pour empecher i introduction d'especes envanissantes
	16 FRO JUSTICS ET PERTULUIAN OTHERARIS	

Pour en savoir plus :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD#e3